



REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal to: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred or attached hereto, the supplies and services listed herein or on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Propositions aux : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les articles et les services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Solicitation No. - N° de l'invitation	Type - Genre	Update - Mise à jour
Solicitation closes - L'invitation prend fin at - à on - le	PWGSC File No. - N° de référence de TPSGC	

↑ Please ensure this area appears in window of return envelope ↑
S'assurer que cette partie figure dans la fenêtre de l'enveloppe-réponse



Date of Solicitation - Date de l'invitation	
Address inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à :	
Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone	Facsimile No. N° de télécopieur
Destination	

Instructions:
Municipal taxes are not applicable.

Unless otherwise specified herein by the Crown, all prices quoted are to be net prices in Canadian funds including Canadian customs duties, excise taxes, and are to be F.O.B, including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax is to be shown as a separate item.

Instructions:
Les taxes municipales ne s'appliquent pas.

Sauf indication contraire, énoncée par la Couronne, dans les présentes, tous les prix indiqués sont des prix nets, en dollars canadiens, comprenant les droits de douane canadiens, la taxe d'accise et doivent être F.A.B, y compris tous frais de livraison à la (aux) destination(s) indiquée(s). La somme de la taxe sur les produits et services devra être un article particulier.

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Facsimile No. - N° de télécopieur	
Telephone No. - N° de téléphone	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'impression)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	3
LES TRAVAUX A EXERCÉ SONT DÉTAILLÉS SOUS L'ANNEXE « A » DES CLAUSES DU CONTRAT.....	3
1.5 COMPTE RENDU	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	4
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	6
2.5 LOIS APPLICABLES	6
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
ATTACHEMENT 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRE TECHNIQUE.....	11
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION.....	13
5.1.2 ANCIEN FONCTIONNAIRE TOUCHANT UNE PENSION	13
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	15
6.3. CONDITIONS GÉNÉRALES	15
6.4 DURÉE DU CONTRAT	15
6.5 RESPONSABLES.....	16
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	16
6.7 PAIEMENT	17
6.7.2 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	17
6.10 LOIS APPLICABLES	17
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	18
6.14 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	18
ANNEXE «A»	19
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	19
ANNEX "C"	38
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST	38

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) le soumissionnaire doit fournir l'adresse des lieux proposés pour la réalisation des travaux et la sauvegarde des documents, tel qu'indiqué à la Partie 3 – section V Renseignements supplémentaires.
2. Avant de donner accès à des renseignements de nature délicate au soumissionnaire, les conditions suivantes doivent être respectées:
 - a) les personnes proposées par le soumissionnaire devant avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature délicate ou à des lieux de travail dont l'accès est réglementé doivent répondre aux exigences de sécurité indiquées à la partie 6 – Clauses du contrat subséquent;
 - b) les capacités en matière de sécurité du soumissionnaire doivent être satisfaites comme il est indiqué à la partie 6, Clauses du contrat subséquent.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

1.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exercer sont détaillés sous l'annexe « A » des clauses du Contrat.

1.5 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003 \(2023-06-08\)](#) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement Eric.Beaudry@tpsgc-pwgc.gc.ca au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Ancien fonctionnaire

(a) Renseignements requis.

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds. Afin de respecter les politiques du Conseil du Trésor et les directives sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si les réponses aux questions et, selon les cas, les renseignements requis n'ont pas été fournis à la date de fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai imparti pour fournir les renseignements. À défaut de répondre à la demande du Canada et de respecter les exigences dans les délais prescrits, le soumissionnaire verra sa soumission déclarée non recevable.

(b) Définitions

Aux fins de cette clause, « ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, a un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (i) un individu;
- (ii) un individu qui s'est incorporé;
- (iii) une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires;

- (iv) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

La « période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

Le terme « pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension de comprend pas les pensions versées conformément à la Loi sur la pension de retraites des Forces canadiennes, L.R., 1985, ch.C-17, à la Loi sur la continuation de la pension des services de défense, 1970, ch.D-3, à la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, 1970, ch.R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le régime de pension du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

(c) **Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions précédentes, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**

Dans l'affirmative, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants, pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- i. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- ii. la date de cessation d'emploi ou de retraite de la fonction publique.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension du soumissionnaire retenu soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés sur les sites Web ministériels conformément à l'[Avis relatif aux politiques 2012-2 \(http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/business-affaire/gcp-agc/notices-avis/2012/10-31-fra.asp\)](http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/business-affaire/gcp-agc/notices-avis/2012/10-31-fra.asp) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des marchés \(http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14676\)](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14676).

(d) **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a touché un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Dans l'affirmative, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- (i) le nom de l'ancien fonctionnaire;
- (ii) les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (iii) la date de cessation d'emploi;
- (iv) le montant du paiement forfaitaire;
- (v) le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (vi) la période du paiement forfaitaire, y compris les dates de début et de fin ainsi que le nombre de semaines;
- (vii) le nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires pouvant être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5000 \$ (taxes applicables comprises).

2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 5 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- (a) **Copies de soumission** : Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :
- i. Section I : Soumission technique - Une (1) copie électronique (PDF) envoyée par courriel;
Section II : Soumission financière - Une (1) copie électronique (PDF) envoyée par courriel;
 - ii. Section III : Attestations non incluses dans la soumission technique - Une (1) copie électronique (PDF) envoyée par courriel; et
 - iii. Section IV : Renseignements supplémentaires – Une (1) copie électronique (PDF) envoyée par courriel.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires soumettent leurs offres en format PDF non protégé (c.-à-d. Sans mot de passe) par courriel.

La taille limite des pièces jointes aux courriels de TPSGC est de 10 Mo. Les courriels dépassant 10 Mo ne seront pas reçus. Les soumissionnaires peuvent diviser leur contenu soumis en plusieurs courriels en identifiant, par exemple 1 sur 3, 2 sur 3, etc.

Il est de la seule responsabilité du soumissionnaire de veiller à ce qu'une soumission en temps opportun soit faite. Le Canada ne sera pas responsable des soumissions tardives reçues à destination après l'heure de fermeture, même si elles ont été soumises avant.

Les soumissionnaires doivent également s'assurer que leur message électronique indique le nom légal de l'entité soumissionnaire.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux identifiés à l'annexe »A »

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

ATTACHEMENT 1 A LA PARTIE 3 – BAREME DE PRIX

Le soumissionnaire doit compléter ce barème de prix et l'inclure dans sa soumission financière. Au minimum, le soumissionnaire doit répondre à ce barème de prix en insérant dans sa soumission financière pour chacune des jalons spécifiées ci-dessous tout compris (en \$ CA) pour chaque jalon identifiée.

Les taux spécifiés ci-dessous, lorsqu'ils sont indiqués par le soumissionnaire, comprennent le cout estimé de tous les frais de déplacement et de subsistance qui pourraient devoir être engagés pour :

- a. Les travaux décrits dans la partie 6, Clause du contrat subséquent, de cette demande de soumissions devaient être exécuté dans la région de la capitale (RCN). La RNC est définie dans la loi sur la capitale national, S.R.C 1985, ch. N-4, S.2.
- b. Déplacements entre le lieu d'affaires de soumissionnaire retenue et la RCN; et
- c. Le relocalisation des ressources

Pour satisfaire aux termes de tout contrat résultant. Ces dépenses ne peuvent être imputées directement et séparément des honoraires professionnels a tous contrat pouvant découler de la demande de soumissions.

L'inclusion de données volumétriques dans ce document ne représente pas un engagement de la part du Canada selon lequel l'utilisation future par le Canada des services décrits dans la demande de soumissions sera conforme a ces données.

	Livrables	Date	Prix ferme
1	Aperçu du rapport avec lacunes dans les données(réunion de suivi #1)	Dans les 20 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat	\$_____ (20%)
2	Présentation des résultats de la partie #1 (réunion de suivi #2)	Dans les 100 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat	\$_____ (30%)
3	Présentation des résultats combines des parties 1 et 2 (réunion de suivi #3)	Dans les 190 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat	\$_____ (30%)
4	Final report	Dans les 210 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat	\$_____ (20%)
Prix total de la proposition évaluée			\$_____

NOTE : Les paiements seront effectués en fonction de l'avancement du contrat. La valeur de chaque étape est sujette a négociation avant l'attribution du contrat.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.2 Évaluation technique

(a) Critères techniques obligatoires

- i. Chaque soumission fera l'objet d'un examen pour en déterminer la conformité aux exigences obligatoires de la demande de soumissions. Tous les éléments de la demande de soumissions qui sont désignées précisément par les termes « doit », « doivent » ou « obligatoire » sont des exigences obligatoires. Les soumissions qui ne respectent pas chacune des exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et rejetées.
- ii. Les critères obligatoires sont décrits au document joint 4.1 - Critères d'évaluation.

(b) Critères techniques cotés

- i. Chaque soumission sera cotée en attribuant une note aux exigences cotées, qui sont précisées dans la demande de soumissions par le terme « cotées » ou par voie de référence à une note. Les soumissions qui ne sont pas complètes et qui ne contiennent pas tous les renseignements exigés dans la demande de soumissions seront cotées en conséquence.
- ii. Les critères cotés sont décrits au document joint 4.1 - Critères d'évaluation.

4.3 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26), Évaluation du prix-soumission

Aux fins d'évaluation des offres et de sélection des entrepreneurs uniquement, le prix évalué d'une offre sera déterminé conformément au barème de prix détaillé dans la pièce jointe attachement 1 de la partie 3.

4.2 Méthode de sélection

1. Pour être déclarée recevable, une soumission doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
 - b. satisfaire à tous les critères obligatoires; et
 - c. obtenir le nombre minimal de 100 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.
L'échelle de cotation compte 160 points.
2. Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables.
3. La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70 % sera accordée au mérite technique et une proportion de 30 % sera

accordée au prix.

4. Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit : le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70 %.
5. Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30 %.
6. Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.
7. La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.] Le nombre total de points pouvant être accordé est de 135, et le prix évalué le plus bas est de 50 000,00 \$ (50).

Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70%) et du prix (30%)

		Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale		120/135	98/135	82/135
Prix évalué de la soumission		60 000,00 \$	55 000,00 \$	50 000,00 \$
Calculs	Note pour le mérite technique	$120/135 \times 70 = 62,22$	$98/135 \times 70 = 50,81$	$82/135 \times 70 = 42,52$
	Note pour le prix	$50/60 \times 30 = 25$	$50/55 \times 30 = 27,27$	$50/50 \times 30 = 30$
Note combinée		87.22	78.08	72.52
Évaluation globale		1st	2nd	3rd

Attachement 1 de la partie 4 critère Technique

Chaque proposition de projet doit comprendre les éléments suivants :

- Une description du cadre ou du modèle de recherche à utiliser dans chaque partie de l'étude.
- Une description des exigences de haut niveau en matière de données et de toute difficulté relevée en matière de données, accompagnée de propositions de solutions.
- Un résumé de l'expérience professionnelle pertinente (c.-à-d. des publications, des rapports ou des études) comprenant une description du travail réalisé, le nom de l'organisation cliente, les dates de début et de fin du projet (mois/année à mois/année) et le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique d'une référence – client.
- Le curriculum vitae du soumissionnaire et le curriculum vitae de chaque personne proposée qui effectuera des travaux liés au projet.
- Une description des rôles et des responsabilités du soumissionnaire et de toute ressource proposée dans le cadre du projet.
- Le coût total du projet.

Le Canada se réserve le droit de demander au client de fournir des références et de communiquer avec elles afin de valider les renseignements indiqués dans la proposition et la documentation connexe.

Les formes acceptées de démonstration de la conformité comprennent des échantillons de travail (rapports/publications), des descriptions de projets et des curriculum vitae des ressources concernées. Chaque projet de référence doit satisfaire aux critères ci-dessous.

- Pour une grande organisation [500 équivalents temps plein (ETP) ou plus].
- Pour un ministère, une organisation ou une agence du gouvernement du Canada. Cela comprend également les sociétés d'État fédérales.

	Exigence obligatoire	Respecté	Conformité démontrée
M1	L'organisation du soumissionnaire proposées doivent démontrer une expérience dans la réalisation d'analyses du cycle de vie au cours des cinq (5) dernières années, avant la clôture des soumissions.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
M2	L'organisation du soumissionnaire ou les ressources proposées doivent faire preuve d'une expérience pertinente en matière de modèles d'entrées-sorties.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

ID	Critères cotés	Nombre maximal de points	Expérience démontrée
R1	L'organisation du soumissionnaire proposées doivent démontrer une expérience dans l'analyse d'équipements scientifiques ou de laboratoire, au cours des cinq (5) dernières années, avant la clôture des soumissions.	60 points maximum Une ponctuation sera accordée pour chaque projet. 1 projet = 20 points	

ID	Critères cotés	Nombre maximal de points	Expérience démontrée
	<p>Chaque projet de référence doit satisfaire aux critères ci-dessous.</p> <p>Pour une grande organisation [500 équivalents temps plein (ETP) ou plus].</p> <p>Pour un ministère, une organisation ou une agence du gouvernement du Canada. Cela comprend également les sociétés d'État fédérales.</p>	<p>2 projets = 40 points 3 projets et plus = 60 points</p>	
R2	<p>L'organisation du soumissionnaire proposées doivent démontrer leur expérience dans l'utilisation des codes UNSPSC. Cette expérience ne doit pas nécessairement être associée à l'analyse du cycle de vie.</p> <p>Les projets de référence réalisés doivent répondre aux critères ci-dessous. Grande organisation [500 équivalents temps plein (ETP) ou plus]. Pour un ministère, une organisation ou une agence du gouvernement du Canada. Cela comprend également les sociétés d'État fédérales</p>	<p>60 points maximum Une ponctuation sera accordée pour chaque projet.</p> <p>1 projet = 20 points 2 projets = 40 points 3 projets et plus = 60 points</p>	
R3	<p>L'organisation soumissionnaire doivent démontrer leur expérience dans l'utilisation du cadre ou du modèle choisi pour évaluer les étapes du cycle de vie de la distribution et de l'utilisation, en plus des étapes requises de la ressource, de la production et de la fin de vie.</p> <p>Les projets de référence réalisés doivent répondre aux critères ci-dessous.</p> <p>Grande organisation [500 équivalents temps plein (ETP) ou plus].</p> <p>Pour un ministère, une organisation ou une agence du gouvernement du Canada. Cela comprend également les sociétés d'État fédérales.</p>	<p>Maximum de 40 points Des points seront attribués par projet dans le cadre duquel les étapes du cycle de vie de la distribution et de l'utilisation ont été évaluées.</p> <p>1 projet = 20 points 2 projets et plus = 40 points</p>	
Points maximums R1 à R3		160	

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Ancien fonctionnaire touchant une pension

Le soumissionnaire doit répondre aux questions sur les anciens fonctionnaires à 2.3.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Exigences de sécurité

Conformément aux [exigences du Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>), On rappelle aux soumissionnaires d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise et, le cas échéant, les capacités en matière de sécurité.

5.2.3 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.4 Statut et disponibilité du personnel

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaires. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

5.2.5 Études et expérience

Clause du *Guide des CUA* [A3010T](#) (2010-09-16), Études et expérience

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Supprimer ce titre et la phrase suivante à l'attribution du contrat

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

1. L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.
3. L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.
4. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.
5. L'entrepreneur doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b) du *Manuel de la sécurité des contrats* (dernière édition).

6.2 Énoncé des travaux

Les travaux à exécuter sont décrits en détail à l'annexe A des clauses du contrat subséquent.

6.3 Conditions générales

Choisir l'une des conditions générales suivantes qui s'appliquent au contrat subséquent.

2010B (2022-12-01), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La durée du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat Jusqu'au 25 février 2025

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

6.7 Paiement

6.7.1 Base de paiement – Paiement d'étape

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#), Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b. toutes les attestations demandées sur le formulaire [PWGSC-TPSGC 1111](#) ont été signées par les représentants autorisés;
- c. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

6.7.2 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément aux renseignements demandés dans les Conditions générales.

En présentant des factures, l'entrepreneur atteste que les produits et services ont été livrés et que tous les frais sont conformes aux dispositions de la Base de paiement du contrat, y compris tous frais pour des travaux effectués par des sous-traitants.

L'entrepreneur doit remettre au responsable technique l'original de chaque facture. Il doit aussi en remettre sur demande une copie à l'autorité contractante.

6.7.3 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'instrument de paiement électronique suivant :

- a. Dépôt direct (national et international) ;
- b. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010B (2022-12-01)
- c) Annexe « A », Énoncé des travaux
- d) Annex « B » basse de paiement
- d) Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du :

6.14 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Analyse du cycle de vie d'équipements scientifiques complexes et de grande taille

1. CONTEXTE

La stratégie fédérale de développement durable présente les objectifs du gouvernement du Canada en matière de développement durable. Ces objectifs sont soutenus par la stratégie d'écologisation du gouvernement, qui présente une série d'engagements en faveur d'un bilan carbone nul, d'une résilience aux changements climatiques et d'un fonctionnement écologique. Dans un rapport de recherche publié en 2008¹, il est indiqué que les laboratoires scientifiques consomment généralement cinq à dix fois plus d'énergie par mètre carré que les immeubles de bureaux. L'amélioration de la durabilité des laboratoires fédéraux est donc essentielle pour atteindre les objectifs d'écologisation du gouvernement du Canada.

Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé que Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) élaborerait de nouveaux outils, lignes directrices et cibles pour appuyer l'adoption de l'approvisionnement écologique dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Ces travaux contribueront à la transition vers une économie circulaire à consommation nette zéro grâce à des marchés publics écologiques, qui incluent des principes d'analyse du cycle de vie et l'adoption de technologies propres et de produits et services écologiques. Au sein de SPAC, c'est l'initiative Laboratoires Canada qui facilitera l'écologisation des laboratoires.

Entre autres actions, Laboratoires Canada et Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) se sont engagés à désigner les catégories de l'inventaire fédéral existant des équipements scientifiques complexes et de grande taille qui ont les impacts environnementaux les plus importants. Une fois ces impacts importants définis, on analysera les produits appartenant à ces catégories en fonction de leurs impacts environnementaux particuliers. Les résultats de cette étude en deux parties serviront de base à l'élaboration de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'achat d'équipements scientifiques dans les laboratoires scientifiques fédéraux (p. ex., l'élaboration de critères d'achat).

2. OBJECTIF

Il existe très peu de données sur l'impact environnemental de l'acquisition, de l'utilisation et de l'élimination de l'équipement scientifique et de laboratoire au sein du gouvernement du Canada. Par conséquent, Laboratoires Canada, en partenariat avec ECCC, a besoin des services d'un expert pour évaluer le carbone incorporé (émissions de GES), l'énergie incorporée et l'eau incorporée associés aux équipements scientifiques complexes et de grande taille figurant dans les données de l'inventaire fédéral des équipements scientifiques.

¹ *Laboratories for the 21st Century: An Introduction to Low-Energy Design* (<https://www.nrel.gov/docs/fy08osti/29413.pdf>), Agence américaine de protection environnementale (EPA) et Département de l'énergie des États-Unis, août 2008

3. PORTÉE

Pour l'étude, l'entrepreneur doit évaluer les données d'inventaire de Laboratoires Canada concernant environ 10 000 pièces d'équipement scientifique et de laboratoire appartenant aux ministères et organismes à vocation scientifique (MOVS) participants. L'évaluation comprendra une étude divisée en deux parties interdépendantes. Dans les deux parties de l'étude, l'expert évaluera l'impact environnemental de catégories ou de produits, analysera les résultats et recommandera des mesures pour remédier aux impacts environnementaux liés à l'achat d'équipements scientifiques dans les laboratoires scientifiques fédéraux (p. ex., l'élaboration de critères d'achat).

Partie 1

L'entrepreneur doit indiquer les catégories de biens et de services ayant le plus d'impact sur l'environnement parmi les catégories de l'inventaire des équipements scientifiques, évaluer l'impact de ces catégories et développer des critères environnementaux applicables à ces catégories. La liste des catégories d'équipements, définies par les codes normalisés des produits et services des Nations unies (UNSPSC), prises en compte dans le cadre de cette évaluation est présentée à l'annexe A.

La première partie est consacrée à une analyse partielle du cycle de vie (ACV) du carbone incorporé (émissions de GES), de l'énergie incorporée et de l'eau incorporée associés à des équipements scientifiques complexes et de grande taille au sein de la communauté scientifique fédérale. La méthodologie utilisée pour évaluer les catégories est ouverte à la définition, mais l'utilisation de la normalisation, de moyennes, d'archétypes et de substituts pour l'équipement dans chaque catégorie est autorisée. Les ACV doivent au minimum prendre en compte les étapes d'extraction des matières premières, de production et de fin de vie du cycle de vie dans l'évaluation. Si les données disponibles et les paramètres du modèle le permettent, les stades de distribution et d'utilisation doivent également être évalués.

Partie 2

Pour la partie 2 de l'étude, l'entrepreneur doit estimer les impacts environnementaux particuliers des produits associés aux catégories ayant le plus d'impact définis dans la partie 1 et doit développer des critères environnementaux applicables aux produits évalués. On mettra l'accent sur une ACV par produit du carbone incorporé (émissions de GES), de l'énergie incorporée, y compris la consommation d'énergie, et de l'eau incorporée pour chaque produit de l'inventaire de Laboratoires Canada faisant partie d'une catégorie à impact important. La méthodologie utilisée pour évaluer les catégories est ouverte à la définition, comme pour la partie 1. Toutes les étapes du cycle de vie doivent être prises en compte dans les ressources de l'ACV propre au produit, y compris l'extraction des matières premières, la production, la distribution, l'utilisation et la fin de vie. Toutefois, des approximations ou des extrapolations peuvent être nécessaires pour les étapes de la distribution et de l'utilisation.

Limites des données

Les données disponibles pour les deux parties de l'étude présentent plusieurs limites qu'il convient de prendre en compte.

- Les données d'inventaire comprennent généralement le nom du fabricant, le numéro de modèle, la description de l'équipement, son emplacement (ville/province), son âge, la durée de vie standard et le code UNSPSC (marchandises) pour chaque bien d'équipement.

- Les données d'inventaire comprennent des équipements d'âges très divers. Si les paramètres du modèle exigent de limiter l'âge des équipements pris en compte dans l'évaluation, il convient de le préciser dans l'aperçu des exigences en matière de données.
- Laboratoires Canada peut être en mesure de fournir des estimations ou des approximations des coûts d'approvisionnement et des taux d'utilisation, bien que la qualité des données soit limitée.
- Il est peu probable que Laboratoires Canada fournisse des informations relatives aux dimensions ou aux exigences mécaniques des équipements, car la disponibilité de ces informations varie considérablement d'un inventaire à l'autre.
- Il est peu probable que Laboratoires Canada fournisse des informations sur les produits consommables pendant leur utilisation, car la disponibilité de ces informations varie considérablement d'un inventaire à l'autre.
- Laboratoires Canada n'est pas en mesure de fournir des données sur les fournisseurs, comme les ressources, les nomenclatures ou les sources d'énergie utilisées pour la production d'équipements, ni sur le lieu de production.

4. TÂCHES

L'entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes. Les tâches et les produits livrables doivent être réalisés conformément au calendrier du projet décrit à la section « 5. Produits livrables et calendrier du projet. »

4.1 Préparer et organiser une réunion virtuelle de lancement.

4.2 Préparer et fournir un aperçu des exigences en matière de données pour la partie 1 afin que Laboratoires Canada puisse préparer les données d'inventaire à l'intention de l'entrepreneur.

4.3 Vérifier l'exhaustivité des données fournies et terminer, le cas échéant, les concordances manquantes (analyse de concordance).

4.4 Préparer et organiser une réunion virtuelle de suivi (n° 1) pour discuter des lacunes dans les données, des problèmes de concordance et des regroupements de catégories d'équipements pour l'évaluation et la communication des résultats (voir l'annexe A).

4.5 Quantifier le carbone intrinsèque (émissions de GES), l'énergie intrinsèque (consommation d'énergie) et l'eau intrinsèque (consommation d'eau) de chaque catégorie d'équipement scientifique sur l'ensemble de son cycle de vie. Au minimum, les étapes d'extraction des matières premières, de production et de fin de vie doivent être évaluées et quantifiées. Si les données disponibles et les paramètres du modèle le permettent, les stades de distribution et d'utilisation doivent également être évalués et quantifiés.

4.6 Analyser les résultats et définir les regroupements d'équipements scientifiques à impact important.

4.7 Préparer et organiser une réunion virtuelle de suivi (n° 2) pour présenter les résultats de la partie n° 1 en format PowerPoint (PPT) et discuter des catégories d'équipements à impact important à évaluer au niveau du produit dans la partie n° 2. Pour faciliter ces discussions, la présentation doit inclure une matrice/un tableau montrant les catégories d'équipements à impact important et l'impact environnemental par type (carbone, énergie, eau). Cette réunion débouchera sur une liste convenue d'équipements à impact important à évaluer au niveau du produit.

4.8 Préparer et fournir un aperçu des exigences en matière de données pour la partie 2,

si elles diffèrent des exigences en matière de données de la partie 1, de manière à ce que Laboratoires Canada puisse préparer les données d'inventaire à l'intention de l'entrepreneur.

4.9 Vérifier que les données fournies sont complètes et terminer les concordances manquantes si nécessaire et si elles diffèrent des besoins en données de la partie 1 (analyse de concordance).

4.10 Préparer et organiser une réunion virtuelle de suivi (n° 3) pour discuter des lacunes dans les données, des problèmes de concordance, des équipements à impact important et des produits à évaluer et à rapporter.

4.11 Quantifier le carbone incorporé (émissions de GES), l'énergie incorporée (consommation d'énergie) et l'eau incorporée (consommation d'eau) sur l'ensemble du cycle de vie pour chaque produit de l'inventaire défini comme équipement à impact important dans la partie 1. Toutes les étapes du cycle de vie doivent être évaluées et quantifiées.

4.12 Analyser les résultats des évaluations particulières des produits.

4.13 Préparer et organiser une réunion virtuelle de suivi (n° 4) pour présenter les résultats combinés des parties 1 et 2 en format PowerPoint (PPT).

4.14 Préparer et soumettre un projet de rapport pour l'étude (partie 1 et partie 2 combinées) en format électronique (format Word) avec des ensembles de données et des graphiques à l'appui (format Excel) pour Laboratoires Canada et ECCC.

4.15 Préparer et organiser une réunion virtuelle finale (n° 5) pour discuter des commentaires sur le projet de rapport de l'étude.

4.16 Préparer et soumettre au responsable du projet un rapport final de l'étude sous forme électronique (formats Word et PDF) avec des ensembles de données et des graphiques à l'appui (format Excel).

5. PRODUITS LIVRABLES ET CALENDRIER DE PROJET

5.1 L'entrepreneur doit fournir à Laboratoires Canada les produits livrables ci-dessous en format électronique.

5.1.1 Plan de travail après la réunion de lancement.

5.1.2 Aperçu des exigences en matière de données pour la partie 1, afin que Laboratoires Canada puisse préparer les données d'inventaire.

5.1.3 Notes de la réunion de suivi n° 1, y compris le plan de travail mis à jour si nécessaire.

5.1.4 Présentation des résultats de la partie 1 en format PowerPoint (PPT).

5.1.5 Notes de la réunion de suivi n° 2, y compris la liste convenue des équipements à impact important à évaluer au niveau du produit dans la partie n° 2.

5.1.6 Aperçu des exigences en matière de données pour la partie 2 afin que Laboratoires Canada puisse préparer les données d'inventaire, si elles diffèrent des exigences de la partie 1.

5.1.7 Notes de la réunion de suivi n° 3, y compris le plan de travail mis à jour si nécessaire.

5.1.8 Notes de la réunion de suivi n° 4.

5.1.9 Présentation des résultats combinés des parties 1 et 2 en format PowerPoint (PPT).

5.1.10 Notes de la réunion de suivi n° 5.

5.1.11 Projet de rapport final de l'étude (partie 1 et partie 2 combinées) en format Word et PDF et ensembles de données d'accompagnement en format Excel. Le rapport doit inclure ce qui suit :

5.1.11.1 Résumé rédigé dans les deux langues officielles du Canada.

5.1.11.2 Graphiques, tableaux et figures à l'appui.

5.1.11.3 Méthodologie et limites.

5.1.11.4 Résultats de l'évaluation pour la partie 1, y compris :

- Notes relatives aux émissions de GES, à l'énergie et à l'eau (notes maximales et résiduelles) pour chaque groupe d'équipements scientifiques.
- Les scores d'intensité par domaine d'impact environnemental qui peuvent être amortis sur n'importe quelle mesure pertinente, comme les dollars basés sur le prix d'achat, les années basées sur la durée de vie de l'équipement, ou la capacité pratique annuelle (par ex. m³ eau/x pour l'eau incorporée, MJ énergie/x pour l'énergie incorporée, et kg CO₂eq/x pour le carbone incorporé où x représente la métrique d'amortissement), où les informations sont présentées sous forme de matrice/tableau avec les groupes d'équipements à impact important sur un axe et les domaines d'impact (eau, énergie, carbone) sur l'autre.
- Analyse de la contribution montrant les cinq principales sources d'émissions en amont pour chaque groupe dans chacun des trois domaines d'impact sur l'environnement.

5.1.11.5 Résultats de l'évaluation pour la partie 2, y compris :

- Taux ou scores d'émissions de GES, d'énergie et d'eau pour chaque produit de l'inventaire défini comme équipement à impact important dans la partie 1.
- Comparaison des impacts environnementaux définis dans la partie 2 avec ceux définis dans la partie 1, regroupés par code UNSPSC, afin de démontrer la cohérence entre la méthodologie et les résultats des deux parties de l'étude.
- Scores d'intensité par domaine d'impact environnemental (p. ex., MJ énergie/\$ pour l'énergie incorporée, kg CO₂eq/\$ pour le carbone incorporé, m³ eau/\$ pour l'eau incorporée), y compris une matrice/un tableau montrant chaque produit et l'impact environnemental par étape du cycle de vie (ressources, production, distribution, utilisation et élimination).
- Analyse de la contribution montrant les cinq principales sources en amont de GES ou d'utilisation d'énergie pour chaque produit.

5.1.11.6 Discussion technique avec conclusions.

5.1.11.7 Recommandations sur les mesures visant à réduire les incidences sur l'environnement lors de l'acquisition et de la gestion d'équipements scientifiques. Ces recommandations peuvent comprendre les éléments ci-dessous.

- Réduction ou la rationalisation des achats.
- Options d'approvisionnement comme des produits de substitution ou des équipements supplémentaires à acheter (p. ex., des minuteries).
- Dispositifs de suivi d'utilisation ou des processus à mettre en œuvre (p. ex., surveillance de l'activité à distance).

- Changements comportementaux et culturels au sein du laboratoire.
- Activités d'entretien.

5.1.12 Notes de la réunion finale.

5.1.13 Rapport final en format Word et PDF, ainsi que les données d'accompagnement finales en format Excel.

5.2 Étapes et événements

5.2.1 L'entrepreneur préparera et organisera une réunion de lancement avec le responsable du projet, qui doit avoir lieu au plus tard 10 jours ouvrables après l'attribution du marché.

5.2.2 L'entrepreneur préparera et organisera une réunion de suivi (n° 1) qui aura lieu au plus tard 20 jours ouvrables après l'attribution du marché.

5.2.3 L'entrepreneur préparera et organisera une réunion de suivi (n° 2) qui aura lieu au plus tard 100 jours ouvrables après l'attribution du marché.

5.2.4 L'entrepreneur préparera et organisera une réunion de suivi (n° 3) qui aura lieu au plus tard 110 jours ouvrables après l'attribution du marché.

5.2.5 L'entrepreneur préparera et organisera une réunion de suivi (n° 4) qui aura lieu au plus tard 190 jours ouvrables après l'attribution du marché.

5.2.6 L'entrepreneur préparera et organisera une réunion de suivi (n° 5) qui aura lieu au plus tard 210 jours ouvrables après l'attribution du marché.

5.2.7 L'entrepreneur doit achever toutes les tâches et tous les produits livrables liés à l'étude d'ici le 28 février 2025.

5.2.8 Si les retards causés par Laboratoires Canada (c.-à-d. les données qui ne sont pas fournies en temps voulu) ont une incidence sur la capacité à respecter les échéances intermédiaires, l'entrepreneur peut communiquer avec la personne-ressource principale pour discuter de la possibilité d'assouplir le calendrier des étapes et des événements.

6. CONTRAINTES

6.1 Tous les travaux doivent être terminés d'ici le 28 février 2025.

6.2 Toutes les réunions doivent se dérouler pendant les heures de bureau (entre 9 h et 17 h), heure normale de l'Est.

6.3 Toutes les réunions doivent être menées virtuellement en utilisant MS Teams, de sorte qu'aucun déplacement n'est nécessaire pour effectuer le travail.

6.4 Toute la correspondance et tous les éléments livrables, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures, doivent être fournis sous forme électronique, comme décrit dans les sections « 4 Tâches » et « 5. Produits livrables et calendrier du projet ».

6.5 Tous les produits livrables doivent être rédigés en anglais, sauf dans les cas indiqués à la section 5.1.6.1 et à la section 5.1.13.1.

6.6 L'entrepreneur doit s'efforcer de veiller à ce que ses activités et l'exécution des travaux soient conformes à la [politique du Conseil du Trésor sur les marchés publics écologiques](#) et à la [stratégie d'écologisation du gouvernement](#).

6.7 S'il est disponible, un exemplaire du rapport de rendement environnemental de l'entrepreneur doit être remis au responsable du projet.

7. SOUTIEN À LA CLIENTÈLE

7.1 Le responsable du projet fournira à Laboratoires Canada les données de l'inventaire fédéral des équipements scientifiques, comme indiqué à la section « 3. Portée » l'aperçu des données fournies par le consultant.

7.2 Le responsable du projet ne fournira PAS de données ou d'informations au niveau du fournisseur, comme les ressources, les nomenclatures ou les sources d'énergie utilisées pour la production de l'équipement, ou le lieu de production.

7.3 Le responsable du projet ne fournira PAS à l'entrepreneur un espace physique pour effectuer les travaux et ne couvrira pas non plus les coûts liés à l'espace physique.

7.4 L'autorité responsable du projet ne couvrira PAS les frais de déplacement et n'appuie pas l'utilisation de voyages dans le cadre de ce travail.

Catégories d'équipement scientifique considérées dans le champ d'application du système UNSPSC

Les catégories d'équipements scientifiques concernées par les études sont basées sur le système de codage UNSPSC et se concentreront sur huit grandes familles, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Famille UNSPSC	Description
24130000	Réfrigération industrielle (y compris les réfrigérateurs et congélateurs pharmaceutiques)
41100000	Équipement de laboratoire et scientifique
41110000	Instruments de mesure, d'observation et d'essai
41120000	Fournitures et accessoires de laboratoire
42180000	Produits d'examen et de suivi des patients
42270000	Produits respiratoires, d'anesthésie et de réanimation
42280000	Produits de stérilisation médicale
42290000	Produits chirurgicaux

Les catégories à utiliser pour l'évaluation de la partie 1 seront définies au niveau numérique 7-8 (classe ou produit) en fonction du caractère unique de l'équipement à ces niveaux. Une première liste de catégories d'intérêt pour l'évaluation est présentée dans le tableau ci-dessous. Cette liste indique si les sous-groupes sont effectivement représentés dans l'inventaire existant et si le sous-groupe est réellement lié à la recherche scientifique. Les catégories à évaluer dans la partie 1 seront définies conjointement par le responsable du projet et l'entrepreneur lors de la première réunion de suivi. Les produits à évaluer dans la partie 2 dépendront des catégories définies comme équipement à impact important dans la partie 1.

Produits de base de l'UNSPSC	Description
23151610	Extracteur de micropipettes
23151804	Réacteurs, fermenteurs ou digesteurs
24131500	Réfrigérateurs industriels
24131501	Réfrigérateurs-congélateurs combinés
24131503	Réfrigérateurs-chambres
24131504	Réfrigérateur et congélateur pharmaceutiques
24131508	Réfrigérateur armoire
24131509	Réfrigérateur encastrable
24131510	Réfrigérateur de comptoir
24131601	Congélateurs coffres
24131602	Congélateur vertical

24131604	Équipement de lyophilisation
24131605	Chambres-congérateurs
24131609	Congélateur encastrable
24131610	Congélateur de comptoir
40151502	Pompes à vide
40151503	Pompes centrifuges
40161701	Centrifugeuse
40161706	Générateur d'azote
41101518	Mélangeurs ou émulsifiants de laboratoire
41101519	Perturbateur cellulaire de laboratoire
41101701	Broyeurs de laboratoire
41101703	Broyeurs de tissus
41101705	Broyeurs ou pulvérisateurs de laboratoire
41101706	Désintégrateurs de laboratoire
41101707	Presses de laboratoire
41101708	Meuleuse ou polisseuse de laboratoire
41101802	Appareils à rayons X
41101803	Coulomètres
41101806	Magnétomètres
41101810	Diffractomètres
41101811	Microanalyseur de rayons X à sonde électronique
41102400	Équipement de chauffage et de séchage en laboratoire
41102404	Éléments chauffants de laboratoire
41102406	Plaques chauffantes de laboratoire
41102421	Chambres de cyclage en température ou thermocycleurs
41102422	Bains secs ou blocs chauffants
41102423	Plaques chauffantes d'agitation
41102424	Platines chauffantes pour lames
41102425	Sécheurs pour lames
41102901	Stations d'inclusion de tissus
41102909	Dispositifs de préparation de tissus
41102916	Microtomes
41102917	Lames de microtome
41102929	Nettoyeur ultrasonique pour histologie
41102994	Armoires ou congélateurs verticaux ultra-froids ou ultra-bas
41103000	Équipement de refroidissement de laboratoire
41103003	Cryostats
41103005	Armoires ou congélateurs verticaux ultra-froids ou ultra-bas
41103006	Congélateurs cryogéniques ou à azote liquide
41103011	Réfrigérateurs ou réfrigérateurs-congérateurs à usage général
41103012	Réfrigérateurs ou congélateurs de stockage de matières inflammables

41103013	Réfrigérateurs ou réfrigérateurs-congérateurs antidéflagrants
41103014	Réfrigérateurs pour chromatographie
41103017	Congérateurs de stockage de matières inflammables
41103020	Congérateurs coffres ultra-froids ou ultra-bas
41103023	Refroidisseurs de laboratoire
41103202	Machines à laver de laboratoire
41103207	Laveurs de microplaques
41103301	Compteurs à scintillation liquide
41103303	Densitomètres
41103305	Équipement à vide poussé
41103309	Équipement d'analyse d'injection de flux
41103312	Viscosimètres
41103316	Pycnomètres
41103326	Soufflerie
41103327	Compteur de courant
41103406	Boîtes à gants d'isolation
41103407	Chambre anaérobie
41103409	Portée chauffée dans les chambres d'environnement ou de croissance
41103410	Portée réfrigérée et chauffée dans des chambres environnementales ou de croissance
41103416	Chambre de cycle de température
41103418	Marche de la température et de l'humidité dans l'enceinte environnementale
41103502	Hottes ou armoires
41103504	Armoires ou stations à flux laminaire
41103506	Boîtiers PCR
41103507	Boîtiers à filtre HEPA
41103515	Générateur de gaz de laboratoire
41103517	Enceinte de sécurité biologique
41103700	Bains de laboratoire
41103701	Bains à circulation
41103702	Bains thermostatiques
41103705	Bains d'eau
41103709	Bains réfrigérés
41103801	Mélangeurs de laboratoire
41103803	Tables d'agitation
41103806	Agitateurs magnétiques
41103810	Agitateurs aériens
41103811	Agitateurs orbitaux
41103813	Agitateurs rotatifs
41103814	Mélangeurs à vortex
41103817	Réacteur de laboratoire
41103818	Agitateur de microplaques

41103901	Microcentrifugeuses
41103903	Centrifugeuses de table
41103904	Centrifugeuses de paillasse réfrigérées
41103905	Centrifugeuses de sol
41103906	Centrifugeuses de sol réfrigérées
41103907	Ultracentrifugeuses
41103908	Centrifugeuses à vide
41103914	Cytocentrifugeuse
41104000	Matériel d'échantillonnage
41104001	Changeurs d'échantillons
41104002	Oxydant de l'échantillon
41104008	Échantillonneurs ou collecteurs d'air
41104019	Collecteurs d'échantillonnage
41104021	Collecteur de fractions
41104022	Mise en forme de l'échantillon
41104202	Équipement de déionisation ou de déminéralisation
41104206	Systèmes d'eau ultra pure
41104207	Systèmes d'analyse de l'eau
41104300	Matériel de fermentation
41104301	Unités de fermentation standard
41104304	Systèmes de digestion
41104401	Incubateurs à convection par gravité à usage général
41104405	Incubateurs à secousses
41104406	Incubateurs à plaques
41104411	Incubateurs à dioxyde de carbone à paroi sèche et à chambre unique
41104423	Incubateurs réfrigérés
41104425	Incubateur à dioxyde de carbone
41104499	Fours de laboratoire et accessoires
41104501	Fours à convection mécanique de laboratoire
41104502	Fours à convection par gravité
41104507	Fours à micro-ondes de laboratoire
41104509	Fours à vide
41104510	Armoires ou fours de séchage
41104511	Fours ou incubateurs d'hybridation
41104603	Fours tubulaires
41104701	Lyophilisateurs ou lyophiliseurs
41104802	Unités de distillation Di
41104803	Évaporateurs de laboratoire
41104804	Évaporateurs sous vide ou rotatifs
41104805	Évaporateurs de purge d'azote
41104814	Condensateurs d'échange de chaleur en laboratoire

41104816	Concentrateurs sous vide ou centrifuges
41104819	Collecteur de cellules
41105001	Séparateurs de laboratoire
41105101	Pompes à vide de laboratoire
41105104	Pompes à seringues
41105105	Pompes doseuses
41105106	Pompes chromatographiques
41105109	Pompes à palettes
41105206	Autocoloration pour l'immunohistochimie
41105340	Système d'électrophorèse
41105342	Kit et réactif pour l'électrophorèse sur gel d'agarose
41105505	Systèmes de criblage à haut débit pour la purification des acides nucléiques
41106100	Trousses d'analyse de l'acide désoxyribonucléique (ADN)
41110000	Instruments de mesure, d'observation et d'essai
41111501	Balances électroniques à chargement par le haut
41111502	Balances de laboratoire
41111507	Balances d'établi
41111509	Balances au sol ou à plateforme
41111513	Balance de mesure d'humidité
41111517	Balances analytiques
41111519	Balance à grue
41111521	Thermogravimètre
41111601	Micromètres
41111605	Jauges de contrainte
41111614	Jauges de hauteur
41111615	Systèmes de mesure laser
41111703	Microscopes stéréo ou microscopes à dissection
41111709	Microscopes composés à lumière binoculaire
41111710	Microscopes électroniques et microscopes optiques combinés
41111711	Microscopes électroniques
41111712	Microscopes inversés
41111713	Loupes
41111715	Télescopes
41111716	Équipement d'inspection à l'aide d'un endoscope
41111718	Microscopes métallurgiques
41111720	Microscopes électroniques à balayage
41111721	Microscopes électroniques à transmission
41111722	Microscopes à fluorescence
41111723	Microscopes à balayage lumineux, à disque tournant ou à balayage laser
41111724	Microscopes-sonde à balayage
41111725	Microscopes polarisants

41111728	Microscopes à grand champ
41111729	Oculaires de microscope
41111737	Vidéoscopes
41111745	Micromanipulateur
41111748	Microscope à image multimédia
41111759	Microscope composé à lumière trinoculaire
41111766	Microscope numérique portable
41111801	Équipement d'examen par courants de Foucault
41111803	Équipement d'examen des particules magnétiques
41111804	Équipement d'examen par ultrasons
41111808	Équipement d'examen radiographique à rayons X
41111820	Détecteur de fluorescence
41111929	Détecteurs de rayonnements
41111939	Capteurs acoustiques
41111942	Capteurs d'opacité, de poussière ou de visibilité
41111943	Capteurs de résistance ou de conductance électrique
41111946	Capteurs d'inductance électrique
41111970	Capteur de température
41111973	Compteur de particules
41111975	Moniteur de champ magnétique
41112103	Capteurs à fibres
41112110	Transducteur de pression
41112201	Calorimètres
41112204	Pyromètres
41112209	Thermostats
41112220	Thermomètres de laboratoire pour congélateur ou réfrigérateur
41112221	Thermomètres pour incubateurs de laboratoire
41112243	Thermomètre de laboratoire à bloc thermique
41112244	Thermomètre de référence pour l'étalonnage
41112301	Hygromètres
41112302	Psychromètres
41112303	Testeurs de température et d'humidité
41112417	Instrument de mesure de la pression de vapeur
41112501	Débitmètres
41112502	Rhéomètres
41112700	Équipement de laboratoire pour l'analyse des semences et des aliments pour animaux
41112908	Échosondeur
41113002	Analyseurs de chimiluminescence ou de bioluminescence
41113005	Analyseurs d'ions
41113009	Analyseurs différentiels thermiques
41113010	Analyseurs de thermo gravimétrie

41113025	Monochromateurs
41113026	Néphélomètres
41113027	Osmomètres
41113029	Polarographes
41113030	Radiochromatographe
41113037	Lecteurs de microplaques
41113040	Compteur de colonies
41113041	Analyseur d'éléments
41113048	Testeur de solidité des couleurs
41113049	Analyseur de combustion
41113055	Testeur de gomme à combustible
41113100	Analyseurs et moniteurs de gaz
41113101	Analyseurs d'émissions de gaz d'échappement automobiles
41113102	Analyseurs de combustion catalytique
41113103	Analyseurs de gaz par absorption chimique
41113105	Analyseurs ou détecteurs d'hydrocarbures
41113106	Analyseurs d'absorption infrarouge ou ultraviolet
41113108	Analyseurs d'oxyde d'azote
41113110	Analyseurs d'oxygène gazeux
41113113	Analyseurs ou détecteurs de dioxyde de soufre
41113115	Détecteurs de radon
41113119	Analyseurs de dioxyde de carbone dissous
41113300	Analyseurs de liquides, de solides et d'éléments
41113308	Analyseurs d'électrolytes
41113315	Analyseurs de carbone organique
41113322	Analyseur d'azote ou de nitrate ou de nitrite
41113328	Analyseur de mercure
41113331	Testeur de congélation et de décongélation
41113333	Analyseur de potentiel zêta
41113402	Compteurs alpha-bêta
41113403	Compteurs bêta
41113405	Compteurs gamma
41113407	Microanalyseurs à rayons X
41113614	Compteurs de champ électromagnétique
41113621	Impédancemètres
41113630	Multimètres
41113633	Potentiomètres
41113637	Compteurs de tension ou de courant
41113638	Oscilloscopes
41113646	Calibreur ou simulateur de température
41113660	Testeur d'oscillateur

41113684	Calibreur de compteurs de tension et de courant
41113687	Machine d'essai de freinage
41113708	Compteurs d'énergie
41113709	Modulomètres
41113711	Analyseurs de réseau
41113726	Testeur de résistance à la chaleur
41113735	Testeur d'équipements micro-ondes
41113737	Compteur de bruit
41113808	Gravimètres
41113824	Testeur de perméabilité de la tête du sol
41113903	Appareil de mesure de la taille des particules
41113904	Pénétromètres
41113907	Porosimètres
41114108	Vibromètres
41114501	Dynamomètres
41114503	Extensomètres
41114508	Testeurs de surface
41114509	Tensiomètres
41114518	Testeur d'endurance de fermeture à glissière
41114520	Testeur de chute
41114524	Testeur hydraulique
41114601	Testeurs d'abrasion
41114602	Testeurs de compression
41114611	Appareils d'essai de dureté
41114612	Testeurs d'impact
41114620	Appareil d'essai de choc
41114622	Machines d'essai de torsion
41114624	Machine d'essai de vibration
41114631	Machine d'essai de stress
41114632	Machine d'essai de résistance à la traction
41114723	Machine d'essai de résistance à l'éclatement
41115102	Goniomètre
41115301	Compteurs d'absorption de lumière
41115303	Analyseurs de fréquence
41115306	Interféromètres
41115309	Luxmètre ou posemètre
41115311	Photomètre
41115312	Réfractomètres ou polarimètres de table
41115318	Colorimètres
41115319	Lecteurs de tubes ou de plaques
41115320	Générateurs de signaux

41115321	Imageurs infrarouges
41115323	Générateur de fonctions
41115324	Capteur ultraviolet
41115325	Imageur thermique
41115328	Synthétiseur de forme d'onde
41115339	Ellipsomètre
41115401	Spectrofluorimètres ou fluorimètres
41115403	Spectromètres
41115404	Spectromètres de masse
41115405	Spectromètres de protons
41115406	Spectrophotomètres
41115407	Spectromètres d'absorption atomique AA
41115408	Spectromètres infrarouges
41115409	Spectromètres de résonance magnétique nucléaire RMN
41115411	Spectromètres à plasma inductif ICP
41115413	Cytomètre en flux
41115501	Sonars
41115502	Sonomètres
41115503	Appareil de mesure du son ou décibelmètre
41115515	Hydrophone
41115603	PH-mètres
41115606	EIS-mètres à électrode sélective d'ions
41115609	Conductivimètres
41115611	Compteurs d'oxygène dissous
41115612	Sondes d'oxygène dissous
41115703	Chromatographes en phase gazeuse
41115704	Chromatographes ioniques
41115705	Chromatographes liquides
41115707	Chromatographie liquide à haute pression chromatographie
41115714	Passeur d'échantillons
41115715	Injecteurs
41115721	Système de chromatographie FPLC liquide rapide des protéines
41115728	Chromatographie ionique à colonne
41115733	Générateur d'éluant de chromatographie ionique
41115807	Analyseurs de chimie
41115811	Analyseurs de séquences désoxyribonucléiques
41115823	Analyseurs de protéines
41115837	Compteur et calibreur de particules
41115843	Analyseur de diagnostic moléculaire
41115853	Système d'analyse automatisé de chromatographie à haut rendement HPLC
41115859	Analyseur de chromatographie liquide en phase gazeuse et de spectrométrie de masse

41115862	Analyseur d'extraction, d'isolation et de purification d'acides nucléiques
41115864	Analyseur multiplex
41115866	Analyseur de séparation biomagnétique
41116018	Réactif pour analyseur de compteur et calibreur de particules
41121502	Diluants de laboratoire
41123000	Dessiccateurs et déshydratants de laboratoire
41131501	Compteur de cellules automatisé
41151624	Système de pipetage et de dilution pour usage clinique
41171617	Incubateur microbiologique
41191506	Microscopes et accessoires
41191601	Appareil pour coloration automatisée des lames
42143711	Radiomètres de photothérapie
42183016	Spectrophotomètres ophtalmiques
42201609	Appareils d'imagerie médicale par résonance magnétique
42201612	Systèmes spectroscopiques à résonance magnétique nucléaire RMN
42201724	Accessoires pour transducteurs d'échographie médicale, de doppler ou d'échocardiographie
42201812	Table, support, chaise ou armoire pour radiographie médicale
42201847	Systèmes de radiographie (non mobiles)
42201848	Systèmes d'imagerie numérique à rayons X
42281500	Matériel et accessoires pour autoclaves et stérilisateurs
42281508	Autoclaves ou stérilisateurs à vapeur
43211500	Ordinateurs
43211503	Ordinateurs portables
43211507	Ordinateurs de bureau
46171624	Système d'inspection des bagages par rayons X
47101521	Équipement d'ultrafiltration
60104808	Sonomètres
60104810	Spectroscopes
60104814	Radiomètre

appendice B

Terminologie

CO₂eq : équivalent au dioxyde de carbone

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada

FGV : fonds pour un gouvernement vert

GES : gaz à effet de serre

Équipements à impact important : catégories de biens et de services ayant le plus d'impact sur l'environnement

Labs Canada : Laboratoires Canada

ACV : analyse du cycle de vie

MJ : mégajoule

SPAC : Services publics et Approvisionnement Canada

MOVS – Ministères et organismes à vocation scientifique

UNSPSC : système de codage des Nations Unies pour la classification des produits et services

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Pendant la période du contrat, l'entrepreneur sera payé selon les modalités ci-après en contrepartie des travaux exécutés conformément au contrat.

	Livrables	Date	Prix ferme
1	Aperçu du rapport avec lacunes dans les données(réunion de suivi #1)	Dans les 20 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat	\$ _____ (20%)
2	Présentation des résultats de la partie #1 (réunion de suivi #2)	Dans les 100 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat	\$ _____ (30%)
3	Présentation des résultats combinés des parties 1 et 2 (réunion de suivi #3)	Dans les 1900 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat	\$ _____ (30%)
4	Final report	Dans les 210 jours ouvrables suivant l'attribution du contrat	\$ _____ (20%)
Prix total de la proposition évaluée			\$ _____

ANNEX "C"

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST



Government of Canada /
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 10077568
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Public Works and Government Services Canada	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction SPIB
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Consultant Contract		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/>
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:	Specify country(ies): / Préciser le(s) pays:
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Government of Canada
Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 10077568
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui
If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :
Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS			

Special comments:
Commentaires spéciaux : _____

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui
If Yes, will unscreened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
UNCLASSIFIED





Contract Number / Numéro du contrat 10077568
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.

Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
											A	B	C			
Information / Assets Renseignements / Biens Production	✓															
IT Media / Support TI IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

